



Anael Travail Temporaire et Régie
Sécurité
Abattement Taxe Transport

Copyright © 2021 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Travail Temporaire et Régie Sécurité

Date de publication : 15 mars 2021

Code du document :

Table des matières

| | |
|--|----------|
| À propos de ce manuel..... | 4 |
| Public concerné | 4 |
| Documents liés | 5 |
| Contacteur Infor | 5 |
| Chapitre 1 Paramétrage..... | 6 |
| Paramétrer un taux d'abattement au niveau société, société légale ou agence..... | 6 |
| Paramétrer un taux d'abattement au niveau communauté urbaine | 7 |
| Chapitre 2 Paie et DSN | 9 |
| Paie | 9 |
| DSN | 9 |

À propos de ce manuel

Lorsque l'employeur a franchi le seuil de 11 salariés pour la première fois dans une zone transport on peut paramétrer un abattement partiel ou total sur le taux de taxe transport.

Dans Anael, l'employeur est soit une société, soit une société légale voire une agence.

Une zone de transport est une communauté urbaine.

Ce document précise comment paramétrer les abattements de taxe transport pour franchissement de seuil d'effectifs pour la taxe transport sur les logiciels Anael TT et Anael RS.

Public concerné

Administrateurs et gestionnaires de l'applicatif

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », voir ci-dessous.

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrage

Paramétrer un taux d'abattement au niveau société, société légale ou agence

Lorsque vous souhaitez paramétrer un abattement qui s'applique sur toutes les communautés urbaines de l'agence, société légale ou de la société, vous pouvez directement paramétrer l'abattement sur la fiche concernées :

The screenshot shows the 'AGENCE *' window with the 'SOCIETE' tab selected. The interface is divided into several sections:

- Top Section:** Contains dropdown menus for 'SOCIETE' (set to '001 Infor Travail Temporaire') and 'AGENCE'. A 'Couleur texte' field is set to black.
- SOCIETE Section:**
 - Identité:** Siret (000000000 | 00000), APE (7820Z), SARL (Infor Travail Temporaire), Address (72 rue du colonel de Rochebrune, 92160 Garches), Téléphone (01 47 95 00 00), Télécopie.
 - Divers:** Num. URSSAF (00000000000000000000000000000000), Sect. risque, bur. (Base Risque), Exercice paie (2021 Exercice 2021, Exercice du 01.01.2021 au 31.12.2021), Code PIXID (383497963).
- Abattement trsp.:** A yellow highlighted field containing the value '25'.
- Contacts Section:** Num Tva CEE and DSN-Pseudo Siret fields.

Paramétrer un taux d'abattement au niveau communauté urbaine

Lorsque vous souhaitez paramétrer un abattement qui s'applique sur seule ou plusieurs zone transport, allez dans l'onglet installation, tables utilisateurs puis lancer l'option CUR : communauté urbaines :

Wb AJOUTER / MODIFIER DES COMMUNAUTES URBAINES *

Communauté urbaine

C. URBAINES

| C.urb | Communauté urbaine | Taux | dont Taux Add. | depuis | C.ratt |
|-------|--------------------------------|-------|----------------|------------|--------|
| 4907 | CU ANGERS LOIRE METROPOLE | | | 01/03/2012 | 4907 |
| 5001 | CA DU COTENTIN | 1,100 | | 01/01/2016 | 5001 |
| 5002 | CA SAINT-LO AGGLO | 0,450 | | 01/04/1993 | 5002 |
| 5101 | CU DU GRAND REIMS | 0,450 | | 01/07/2019 | 5101 |
| 5102 | CU DU GRAND REIMS | 0,830 | | 01/07/2019 | 5102 |
| 5103 | CA EPERNAY COTEAUX PLAINE CHAM | 0,280 | | 01/01/2020 | 5103 |
| 5104 | CA EPERNAY COTEAUX PLAINE CHAM | 0,550 | | 01/02/2011 | 5104 |
| 5105 | CA CHALONS-EN-CHAMPAGNE | 0,600 | | 01/01/2014 | 5105 |
| 5106 | CU DU GRAND REIMS | 1,800 | | 01/06/2010 | 5106 |
| 5107 | CC LA GRANDE VALLE DE LA MARNE | 0,550 | | 01/01/2016 | 5107 |
| 5201 | CA SAINT DIZIER, DER ET BLAISE | 0,550 | | 01/01/2015 | 5201 |
| 5203 | CA CHAUMONT-NOGENTAIS-BOLOGNE | 0,600 | | 01/01/2004 | 5203 |
| 5302 | CA DE LAVAL | 0,600 | | 01/01/2010 | 5302 |
| 5303 | HOTEL DE VILLE DE MAYENNE | 0,200 | | 01/07/2018 | 5303 |
| 5402 | SMITRAL | 0,600 | | 01/07/2017 | 5402 |
| 5403 | CC DU BASSIN DE PONT A MOUSSON | 0,600 | | 01/06/2010 | 5403 |
| 5404 | METROPOLE DU GRAND NANCY | 2,000 | | 01/07/2012 | 5404 |

C.urbaine
 C.U.rattach

C. Urbaine

Valider...(Enter)
 Retour.....

Communauté urbaine

 Taxe transport au dont taux additionnel
 C.urb.rattachement

Abattement

Sélectionner le code communauté voulu et cliquez sur le bouton abattement :

Puis indiquez le taux d'abattement de votre société pour cette communauté et validez:

The screenshot shows a window titled "Abattement transport" with a table containing the following data:

| Code Société | Société légale | % Abattement |
|--------------|--------------------------|--------------|
| 001 | Infor Travail Temporaire | 25 |
| | | |
| | | |
| | | |

Si vous gérez les sociétés légales, vous devrez préciser le taux d'abattement pour chacune d'entre elles :

The screenshot shows a window titled "Abattement transport" with a table containing the following data:

| Code Société | Société légale | % Abattement |
|--------------|----------------|--------------|
| 001 | Infor Garches | |
| 380 | Infor Lyon | 50 |
| 630 | Infor Reuil | |
| | | |
| | | |

Chapitre 2 Paie et DSN

Paie

Dans la paie, c'est le taux qui est abattu.

Un taux de 0,6% abattu à 50% apparaît à 0,3% :

| | | | | | |
|----------------------------|--------|--|--|-------|------|
| C19 AIDE AU LOGEMENT 0,30% | 782,16 | | | 0,300 | 0,21 |
| C19 TRANSPORT | 782,16 | | | 0,300 | 2,35 |

L'ordre de priorité de prise en compte sera,

- L'abattement de la communauté si précisé
sinon
- L'abattement agence si précisé
sinon
- L'abattement société légale si précisé
sinon
- L'abattement société de gestion si précisé.
Sinon

Il n'y a aucun abattement de taxe transport.

DSN

Les taux de taxe transport sont déclarés dans la structure S21.G00.23.003 et dans la structure individuelle S21.G00.81.007.